



Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze

www.patrimoinestremeze.org

Assemblée Générale Extraordinaire

Bonjour,

Pour bénéficier de l'agrément **Jeunesse et Education populaire** auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), il nous faut modifier les statuts de notre association, leur assurer un fonctionnement plus démocratique.

Aussi, nous vous invitons à participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **mardi 10 novembre à 18 h 30 à la salle du Devès**.

L'ordre du jour sera :

- modification des statuts.

Nous vous ferons part de nos modifications qui seront soumises à discussion et vote. Nous vous rappelons que l'attribution de l'agrément est un gage de reconnaissance qui devrait nous permettre d'obtenir plus facilement des subventions et de bénéficier de tarifs privilégiés auprès de la SACEM.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier.

Vu l'importance de la réunion, nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

Cordialement et à bientôt.

Michel Raimbault

Vu l'importance de la réunion, nous comptons sur la présence du plus grand nombre. Nous vous rappelons que l'obtention de l'agrément devrait nous permettre de bénéficier de subventions et d'avantages divers.

Adresse de correspondance :

Chez M. Raimbault Combe Grand 07700 Saint-Remèze